

Pétition lancée le 22 février 2024 à l'initiative de l'Association Alterallye de l'Avallonnais, à l'occasion du retour du Rallye automobile à Avallon le samedi 2 mars 2024

A déposer le plus rapidement possible à Avallon au 7 Rue du Maréchal Foch ou à l'échoppe des figuiers

Nous soussigné•es, habitant•es d'Avallon et alentours, estimons que les conditions d'organisation du rallye de l'avallonnais, telles que fixées par la Sous-Préfecture et la Mairie, ne respectent pas le principe de proportionnalité, dans la mesure où aucune raison impérieuse d'intérêt général ne peut justifier de porter atteinte aux droits fondamentaux, telle que la liberté de mouvement, ou à l'environnement.

En effet, ce rallye impose une interdiction totale de circuler de 6 à 18h, même à pied, aux habitant•es de toute une partie de la ville, entre Cousin et la route de Lormes, fermant ainsi plusieurs commerces et perturbant fortement l'accès au marché du samedi depuis ces quartiers et le Morvan.

Pendant une journée entière, cette population cloîtrée va subir un véritable traumatisme dû à l'enfermement dans un environnement dangereux, bruyant et pollué, au détriment de sa santé mentale et physique.

Par ailleurs, compte-tenu d'une actualité très marquée par les questions de dégradation de l'environnement et de l'impact carbone, nous nous étonnons que ce type de course puisse être encore toléré, qui plus est lorsque son circuit se situe presque entièrement dans une zone Natura 2000 comportant un refuge LPO, un refuge pour les chauve-souris... et de nombreuses espèces fortement sensibles au risque de pollution de l'eau.

Par conséquent, nous demandons l'abandon de ce rallye, à Avallon et dans la vallée du Cousin.

n°	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

Pétition lancée le 22 février 2024 à l'initiative de l'Association Alterallye de l'Avallonnais, à l'occasion du retour du Rallye automobile à Avallon le samedi 2 mars 2024

A déposer le plus rapidement possible à Avallon au 7 Rue du Maréchal Foch ou à l'échoppe des figuiers

Nous soussigné•es, habitant•es d'Avallon et alentours, estimons que les conditions d'organisation du rallye de l'avallonnais, telles que fixées par la Sous-Préfecture et la Mairie, ne respectent pas le principe de proportionnalité, dans la mesure où aucune raison impérieuse d'intérêt général ne peut justifier de porter atteinte aux droits fondamentaux, telle que la liberté de mouvement, ou à l'environnement.

En effet, ce rallye impose une interdiction totale de circuler de 6 à 18h, même à pied, aux habitant•es de toute une partie de la ville, entre Cousin et la route de Lormes, fermant ainsi plusieurs commerces et perturbant fortement l'accès au marché du samedi depuis ces quartiers et le Morvan.

Pendant une journée entière, cette population cloîtrée va subir un véritable traumatisme dû à l'enfermement dans un environnement dangereux, bruyant et pollué, au détriment de sa santé mentale et physique.

Par ailleurs, compte-tenu d'une actualité très marquée par les questions de dégradation de l'environnement et de l'impact carbone, nous nous étonnons que ce type de course puisse être encore toléré, qui plus est lorsque son circuit se situe presque entièrement dans une zone Natura 2000 comportant un refuge LPO, un refuge pour les chauve-souris... et de nombreuses espèces fortement sensibles au risque de pollution de l'eau.

Par conséquent, nous demandons l'abandon de ce rallye, à Avallon et dans la vallée du Cousin.

n°	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						